

## Test-Achats éreintée par les courtiers

# «Ratioscopie» de l'assurance: la cassure en 1990

**Christian Jaumain a établi le diagnostic de cette cassure lors de la «Journée nationale de l'assurance» qui a aussi vu Uniprabel riposter sèchement à Test-Achats.**

Le secteur de l'assurance en Belgique s'est caractérisé, ces dernières années, par un net ralentissement de la croissance de son bilan: alors que celui-ci gagnait, en moyenne, plus de 10% par an jusqu'en 1989, en 1990 et 1991 sa progression est descendue sous les 8%. Dans le même temps, les résultats d'exploitation des compagnies se sont gravement détériorés, «sous l'effet conjugué d'une sinistralité record et d'une diminution du rendement des placements». Et la légère amélioration des coûts enregistrée récemment, essentiellement sur les commissions et les frais de personnel, n'a pas permis de compenser la déperdition, tant s'en faut.

Présentée mardi lors de la Journée nationale de l'assurance qui s'est tenue à Anvers, à l'initiative de l'association des courtiers Uniprabel, cette analyse est signée par Christian Jaumain: ancien dirigeant de compagnie, cet actuaire enseignant à l'UCL a passé au crible les rapports de l'Office de contrôle de l'assurance (OCA) sur une période de dix ans, de 1981 à 1991. Les résultats de sa «ratioscopie» du secteur recourent le discours tenu, voici peu, par l'UPEA (Union professionnelle des entreprises d'assurances) sur le thème de la rentabilité mise en péril.

De 1981 à 1991, l'encaissement total (primes acquises) des assureurs en Belgique est passé de 187 à 391

milliards de F: soit un accroissement annuel moyen de 7,7% pour une érosion monétaire de 3,8% par an. A l'analyse des comptes de résultats, Jaumain observe une série d'évolutions intéressantes. Après avoir sensiblement progressé durant la première partie de la décennie, les produits financiers ont eu tendance à diminuer. Les participations bénéficiaires (assurance-vie) ont suivi une évolution similaire. Les plus-values sur réalisations ont fortement haussé durant la deuxième partie de la période, sauf en 1990 où elles ont marqué une chute brutale et en 1991 où elles ont montré une stagnation.

L'évolution des bénéficiaires s'est calquée sur celle des plus-values: ils ont grimpé (avant impôt) à 13,4% des primes acquises en 1986, puis à 13,9% en 1989, avant de chuter à 3% en 1990 et à 3,6% un an plus tard.

Du côté des coûts, les frais généraux ont crû au début de la décennie, puis ont légèrement diminué durant la deuxième partie de la période: après avoir atteint un pic à 25,2% des primes acquises en 1985, ils sont retombés à 22,6% en 1991. Les commissions ont également eu tendance à se contracter en fin de décennie: de 15,4% des primes en 1983, elles sont revenues à 13,5% en 1991. Quant à la sinistralité, après une période de stabilité, de 1981 à 1987, où le coût des sinistres revenait à environ 83% des primes, elle a nettement augmenté par la suite, établissant un sommet à 95% des primes en 1990 (et 90% encore un an plus tard).

La détérioration du résultat technique et celle du résultat financier expliquent donc la dégradation des bénéficiaires. Une tendance qui, à en juger par les récentes déclarations de ténors du secteur, ne s'est guère améliorée depuis lors. «Au total, le ratio bénéficiaire/fonds propres est tombé à un niveau très médiocre, conclut Christian Jaumain. La réali-

sation de plus-values importantes à la fin des années 1980 avait permis de retarder les échéances, mais l'assurance belge se trouve placée aujourd'hui devant la nécessité impérieuse, prévisible depuis plusieurs années mais, semble-t-il, trop longtemps ignorée, de resserrer les boulons.»

### TEST-ACHATS EN LIGNE DE MIRE

En marge de la Journée nationale de l'assurance, les organisations professionnelles de courtiers réunies au sein d'Uniprabel ont vivement réagi à l'enquête menée récemment par Test-Achats sur leur profession. Rappelons que cette enquête très critique, intitulée «Courtiers d'assurances: rarement fiables» et publiée dans le dernier numéro du magazine *Budget & Droit*, concluait qu'un seul courtier sur 36 consultés avait fourni le bon conseil, selon les critères de l'association de défense des consommateurs.

«Test-Achats est elle-même une mauvaise conseillère», répliquent les responsables d'Uniprabel qui jugent que l'enquête a été mal faite. Selon eux, les limiers de Test-Achats auraient formulé des demandes d'offre par téléphone, mais auraient refusé des entretiens personnels, si bien que les courtiers consultés n'ont pu, par manque de données suffisantes, que leur transmettre une offre standard.

Choquée par cette attaque en règle contre la profession, Uniprabel entend riposter par une autre... enquête. Elle annonce en effet qu'elle a demandé au ministre des Affaires économiques, Melchior Wathelet, d'ouvrir une enquête sur les méthodes de travail et le financement de l'organisation de consommateurs. Elle réclame en somme une plus grande transparence de sa part, et s'interroge sur sa représentativité.

M.Lw.